



LES CAVES  
DE LA  
LOIRE

# REGLEMENT DE LA RANDONNEE

## La Vie en Rosé- Rando Gourmande

le 18 mai 2019 organisée par les Caves de la Loire à Brissac-Loire-Aubance

### **Article 1 : Organismateurs**

La Vie en Rosé- Rando Gourmande est une randonnée organisée par Les Caves de la Loire. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse [caveau@uapl.fr](mailto:caveau@uapl.fr) ou par téléphone (02 41 91 28 79)

### **Article 2 : Date, horaires et circuits**

La Vie en Rosé - Rando Gourmande aura lieu le 18 mai 2019 aux Caves de la Loire à Brissac-Loire-Aubance.

Randonnée nature de 8 km à travers de vignoble. Circuit facile. Ouvert à tous : famille, individuels, groupes. Ce circuit reste malgré tout difficile d'accès aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.

Départs échelonnés à partir de 14h00 à 16h30 (un ravitaillement et toilette à mi-course)

Le départ et l'arrivée auront lieu aux Caves de la Loire.

### **Article 3 : Conditions d'inscription**

#### **3-1 : Mineurs**

Les mineurs peuvent participer à condition qu'ils soient accompagnés, et sous la responsabilité des leurs parents. Le parcours est adapté aux enfants avec découverte de la faune et de la flore, dégustation de jus de raisin, jeux...

### **Article 4 : Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne sur [www.cavesdelaloire.com](http://www.cavesdelaloire.com) (paiement en ligne ou par chèque) ou sur place (sous réserve de places disponibles).

#### **4-1 : Prix et augmentation de tarifs**

3€00 par personne (contre un kit randonneur fourni dans un sac de toile avec verre à vin, quiz, carte)  
Gratuit pour les moins de 18 ans.

#### **4-2 : Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'un remboursement de la part des organisateurs en cas de désistement du participant.

### **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d' AXA .

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la sortie. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### **Article 6 : Sécurité**

Le numéro de téléphone d'urgence sera celui de Caves de la Loire,  
02-41-91-28-79 ou 06-17-81-41-14 (Véronique Cesbron-Les Caves de la Loire)  
et 18 Pompiers, 15 et 112 SAMU

Les participants doivent respecter le Code de la Route, les autres usagers de la route, les autres participants, la nature et l'environnement.

### **Article 7 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires. Le participant donne également l'autorisation de l'image pour les mineurs qui l'accompagnent.

### **Article 8 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

**L'inscription engage la personne à accepter et respecter toutes les règles édictées ci-dessus.**